

PROVENCE

Une réunion publique sur l'avenir de la ZUP d'Encagnane

AIX-EN-PROVENCE

Sophie Joissains, maire UDI présentera la requalification de ce quartier de 10 000 habitants ce mardi soir, 18h, au centre social La Provence. Un dossier au long cours.



Encagnane, 10 000 habitants, est sorti de terre en l'espace de douze ans. Cinquante ans plus tard le quartier a besoin d'un coup de jeune. PHOTO GOOGLE EARTH

Créée en 1960, après une première pierre en 1964, la zone à urbaniser en priorité (ZUP) d'Encagnane accueillera à la fin des années 70 plus de 4 400 logements et 10 000 habitants. Son cœur se situe dans un triangle sud-ouest de la ville, délimité par l'avenue de l'Europe au nord, l'avenue Henri-Mouret à l'est et l'A51 à l'ouest. Cinquante ans plus tard le quartier est classé politique de la Ville et, à ce

titre, éligible au nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) lancé par l'État en 2014. En résumé, les institutions cherchent à requalifier, désenclaver le quartier, tout en diversifiant l'offre d'habitat. En clair : cri-

blé de copropriétés vétustes et victime d'un fort taux de pauvreté (38% de la population y vit sous le seuil de pauvreté), Encagnane va être largement revu pour correspondre à l'idée du mieux vivre-ensemble au XXI^e siècle. La place Romée-

de-Villeneuve, l'avenue du 8-Mai, cinq placettes de proximité, sont concernées par les travaux. Parmi les mesures du programme, la Ville appuie la démolition des immeubles du Calendal et du Méjanès, 254 logements sociaux qui seront remplacés par un nouvel ensemble d'habitats et d'activités : des logements sociaux (102), des logements en accession à la propriété (145), des logements intermédiaires (177), un pôle numérique – central dans la création de la nouvelle image du quartier – et des espaces paysagers. Afin de présenter le projet et évoquer les conditions de démolition et relogements du Calendal et du Méjanès, la maire Sophie Joissains organise une réunion publique ce mardi 22 février 18h, au centre social La Provence. J.N.

AIX-EN-PROVENCE « Nuits d'Aix » recherchent forains

La Ville d'Aix en Provence recherche des exposants pour l'édition « Les nuits d'Aix 2022 » (aussi connue comme « les Nuitées d'Aix »). Soixante exposants sont recherchés : produits artisanaux, producteurs locaux (hors maraîchage), artistes, métiers de l'art, pour la période du lundi 11 juillet au dimanche 21 août. Contact : Morgan Caranta, tél. 04.88.71.84.82

GARDANNE Remise des médailles du travail

Mercredi 23 février, 17h à la Maison du peuple, le maire Hervé Granier conduira une réception en l'honneur de la remise des médailles du travail et des départs en retraite en 2021 des agents de la Ville de Gardanne.

ANNONCES LEGALES
HABILITE A PUBLIER PAR ARRETE PREFECTORAL

MARSEILLE	MARTIGUES
Marchés publics Tél. 04 91 57 75 39 cdelepine@lamarseillaise.fr	Vie des sociétés Tél. 04 91 57 75 34 ipp@lamarseillaise.fr

MODIFICATION DU CAPITAL

MULINO INVEST, SAS au capital de 9000€, 16 Lot le Virginia à GARDANNE (13120), RCS AIX en Pce 901557660. Le 22.11.21, l'AGE a décidé d'augmenter le capital d'une somme de 165000 € par apport de numéraire pour le porter à 174000€. Articles 6 et 7 des statuts sont modifiés. Mention faite au RCS AIX en Pce.

202202608

ANNONCES LEGALES
HABILITE A PUBLIER PAR ARRETE PREFECTORAL

Vie des sociétés

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 1er février 2022 il a été constitué la société :

Dénomination : F.W CARROSSERIE
Nom commercial : CARROSSERIE DE LA PENNE
Forme : SAS
Objet social : Travaux de carrosserie, la vente, l'achat de véhicules neufs ou d'occasion, entretien et petites réparations de véhicules automobiles légers.
Siège social : 1985 Chemin de la Vallée – 13400 AUBAGNE
Capital : 1000,00 € - Apports numéraires
Président : Monsieur Florent MORO, nom d'usage MORO-BESTAGNO, demeurant 31, allée des Genêts – 13530 TRETUS
Clause d'agrément : Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts.
Clause d'admission : Tout associé peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.
Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de MARSEILLE.

Pour avis

LOCATION GERANCE DE TAXI

Par acte SSP en date du 08.02.2022 il a été établi un contrat de location gérance entre la S.A.R.L. TAXIS PHOCEA LOUEUR au capital de 15.000 € dont le siège social est 56 Groupe Provence avenue de Verdun 13 400 AUBAGNE, immatriculé au RCS de Marseille sous le numéro 750 573 826, représentant légal Monsieur Serge MARGHERITI titulaire de l'autorisation de **Taxi N° 150** sur la commune de Marseille et, la E. I.R.L. TAXI MOTZO dont le siège social est chemin des Marseillais 474 impasse Martin Duby 13 390 AURIOL immatriculé à la Chambre des Métiers sous le numéro SIRET 7942 05 856 RM 130, représentant légal Madame MOTZO Marie-Antoinette portant sur une autorisation de stationnement n° 150 à compter de la date de la signature dudit contrat par la Direction du Contrôle des Voitures Publiques, renouvelable par tacite reconduction d'année en année dans un délai maximal de cinq ans.

202202606

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP, avis est donné de la constitution de la société :

- **Dénomination sociale** : TIME PLUS SECURITE
- **Forme** : SASU
- **Objet** : Activité de sécurité privée
- **Siège social** : 19 RUE DU MUSEE 13001 MARSEILLE
- **Capital** : 1 000 €
- **Durée** : 99 ans
- **Capital** : 1 000 €
- **Président** : Bekkadour Bekkadouri demeurant chez M. Benhamed Kouider, Quai Alsace Lorraine - Le Channel 13500 Martigues
- **Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Marseille

202202609

LOCATION GERANCE DE TAXI

Par acte SSP en date du 17/02/2022 il a été établi un contrat de location gérance entre Monsieur Jean-Luc, Maurice INGUIMBERTY, Domicilié et demeurant : Cité Saint Just, Appt 42, 22 PLT des Marguerites 13013 MARSEILLE titulaire de l'Autorisation de **Taxi N°208** sur la commune de Marseille et, la Société dénommée « HELLO TAXI » Société par actions simplifiée à associée unique, au capital de 500 euros, dont le siège social est Lou Rascous, Bât C, Rue du Docteur Isidore Kindler – 13380 PLAN DE CUQUES Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Marseille sous le N°904 040 300, représentée par son Président, Madame Elodie COLONNA, dument habilitée par une décision en date du 11 février 2022 portant sur une autorisation de stationnement **N°208** à compter de la date de la signature dudit contrat par la Direction du Contrôle des Voitures Publiques, renouvelable par tacite reconduction d'année en année dans un délai maximal de cinq ans.

202202603

ANNONCES LEGALES
HABILITE A PUBLIER PAR ARRETE PREFECTORAL

VAR
 Tél. 04 91 57 75 39
 toulonpub@lamarseillaise.fr

Vie des sociétés

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes d'une décision en date du 10/12/2021 l'associé unique de la société BC IS CONSULTING, Société par actions simplifiée en liquidation au capital de 1 000 euros, Siège social : 201 Impasse des Bruyères, 83910 POURRIERES, 800597122 RCS DRAGUIGNAN a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Bernard COHEN demeurant 201 Impasse des Bruyères, 83910 POURRIERES de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de DRAGUIGNAN, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis
Le Liquidateur

202202601

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Dénomination : CHACHAFLASH 83.
Forme : SAS société en liquidation. **Capital social** : 5000 euros.

Siège social : LE PLAN DE LA MER - PROMENADE DE LA RAMBLA, 83270 St Cyr sur Mer.
 N° 883 660 946 RCS de Toulon.

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 20 janvier 2022, les actionnaires ont décidé la dissolution anticipée de la société. Monsieur AZEDINE TIMEZOUIKHT, demeurant 80 TRAVERSE DE VENTRE 13600 La Ciotat a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus. Le siège de la liquidation est à l'adresse du liquidateur, adresse où doit être envoyée la correspondance.

202202598

RAPIDITÉ, EFFICACITÉ
 sur 4 départements (13/83/30/34)

ANNONCES LEGALES
HABILITE A PUBLIER PAR ARRETE PREFECTORAL

FIN DE LOCATION GERANCE DE TAXI

Suite à la location gérance d'une licence de **Taxi N°776** sur la commune de Marseille consentie en date du 03/01/2022, entre la société LABERRATINE au capital 5000 euros siège social au 156 rue François Mauriac N° 521 168 849 RCS MARSEILLE, représentant légal Monsieur Marc CIRAVOLO et Monsieur Gaguik MISSIRIAN domicilié 17 rue Saint Jean du Désert La Bastide Neuve Bât A 13012 MARSEILLE a pris fin d'un commun accord, le 04/02/2022, selon les termes de l'article 95-935 avec une fin d'activité constatée par l'administration municipale à la date du déséquipement du véhicule taxi par un installateur agréé en date du 04/02/2022.

202202610

NOMINATION D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL

VANOU ET DIDOU, SAS au capital de 500 €, 9 Av. du Maréchal Leclerc - 13220 CHATEAUNEUF LES MARTIGUES, RCS AIX en Pce 900096389. Le 1.1.22, le président a nommé en qualité de DG, Didier LEROCH demeurant idem siège, à compter du 1.1.22. Mention faite au RCS AIX en Pce.

202202611

PROVENCE / ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES

ANNONCES LEGALES

HABILITE A PUBLIER PAR ARRETE PREFECTORAL

MARSEILLE

Marchés publics
Tél. 04 91 57 75 39
cdelepine@lamarseillaise.fr

Vie des sociétés
Tél. 04 91 57 75 34
ipp@lamarseillaise.fr

MARTIGUES

Tél. 04 91 57 75 39
cdelepine@lamarseillaise.fr



RD368 - Aménagement entre le giratoire Charles-De Gaulle et la RD47c

Commune Les-Pennes-Mirabeau

Par délibération en date du 12 février 2021, le Département des Bouches du Rhône a autorisé les modalités de la concertation publique relative à l'aménagement de la RD368 en traversée de la commune des Pennes-Mirabeau, entre la RD47c et le giratoire Charles-de-Gaulle.

La concertation, prévue à l'article L103-2 et R103-1 du code de l'Urbanisme, se déroulera sur la commune des Pennes-Mirabeau aux dates suivantes :

du lundi 21 février au mercredi 09 mars 2022.

Cette phase de concertation publique porte sur la présentation des études d'avant-projet.

MODALITES DE LA CONCERTATION

Elle a pour but de présenter la description de l'opération au travers de son contexte, de ses objectifs et de ses enjeux. Elle sera exposée sous la forme de panneaux qui seront présentés en physique et en numérique.

Sites d'exposition

Le public pourra découvrir l'exposition sur deux sites de la mairie des Pennes-Mirabeau, sans rendez-vous, aux adresses suivantes :

- **Hôtel de ville / Hall d'accueil**
223, avenue François Mitterrand, Les Cadeneaux
13170 LES PENNES MIRABEAU

Du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30

- **Service de l'Aménagement du Territoire et Politique de l'Habitat.**

22, rue Saint-Dominique
13170 LES PENNES MIRABEAU

Du lundi, mercredi et vendredi de 8h30-12h00/13h30-17h00 et le mardi et jeudi de 8h30-12h00 (fermé ces après-midi)

Site internet

Les panneaux seront également consultables sur le site Internet du Département : www.departement13.fr

Rubrique « Nos actions » puis « Routes » puis « les chantiers »

Ou en scannant ce QR code

Réception du public sur RDV

Les techniciens du Département représentant le maître d'ouvrage assureront **trois permanences** sur le site Mairie / Service de l'Aménagement du Territoire et Politique de l'Habitat (22, rue Saint-Dominique, 13170 LES PENNES MIRABEAU) pour répondre aux questions du public.

Dates des permanences

· Vendredi 25 février 2022, le matin de 8h30 à 12h00

· Mercredi 02 mars 2022, le matin de 8h30 à 12h00

· Mercredi 09 mars 2022, l'après-midi de 13h30 à 17h30

Prises de RDV

Afin de respecter au mieux les contraintes sanitaires, la réception du public lors de ces permanences se fera **UNIQUEMENT** sur prise de RDV préalable :

Par téléphone : 04.13.31.94.89 Par mail : routes@departement13.fr

MODALITES DE CONTRIBUTION DU PUBLIC

Pendant la durée de la concertation publique, les observations sur les éléments soumis à la concertation pourront être consignées sur différents supports prévus à cet effet.

Sur registres papier

Disponibles à proximité des expositions en mairie.

Sur le registre numérique

Accessible via le site internet du Département

Par courriel

routes@departement13.fr

Par voie postale

Département des Bouches-du-Rhône

Direction des routes et des Ports

52, avenue de Saint-Just

13256 MARSEILLE Cedex 20

Toutes les contributions transmises seront prises en compte dans le bilan de la concertation.

N°202202449

COMMUNE D'ARLES

Modification simplifiée N°3 du Plan Local d'Urbanisme

Prescription de la modification simplifiée N°3 du plan local d'urbanisme par arrêté municipal n°22URB001 du 20 janvier 2022, le Maire d'Arles a prescrit la modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la ville d'Arles.

Cet arrêté est affiché et peut être consulté en mairie d'Arles salle des Pas Perdus et à la Direction du Développement Territorial, au Pôle des services publics 1, 2ème étage, bureau 225, 11 rue Parmentier 13200 Arles ainsi que dans les 5 mairies annexes de Mas thibert, de Moulès, de Raphèle, de Salin de Giraud et du Sambuc, durant les horaires d'ouverture habituels des bureaux, du 15 février au 25 mars 2022 inclus.

202202409



Direction de la Citoyenneté, de la Légalité et de l'Environnement Bureau de l'Utilité Publique, de la Concertation et de l'Environnement Mission Environnement et Enquêtes publiques **AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

En exécution de l'arrêté du Préfet de la Région Provence, Alpes, Côte d'Azur, Préfet des Bouches-du-Rhône du 28 janvier 2022, il sera procédé à une enquête publique portant sur la demande de permis de construire déposée par l'Agence Publique pour l'Immobilier de la Justice (APIJ) pour la conception et réalisation du centre pénitentiaire des Baumettes 3 (phase de modification du mur d'enceinte par la création d'un auvent, d'un pare-vent sur le mur historique, modification de clôture en partie Est du site et modification des accès) sur la commune de Marseille 9ème arrondissement.

L'enquête publique, destinée à assurer l'information et la participation du public se déroulera, pendant trente et un jours consécutifs, **du lundi 21 février 2022 au mercredi 23 mars 2022 inclus** en mairie de MARSEILLE, **siège de l'enquête**, et en mairie du 5ème secteur (9-10èmes arrondissements de Marseille).

En application de la réglementation en vigueur au jour du déroulement de l'enquête publique, les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de COVID 19 (distanciation physique, gestes barrières, etc.) seront fixées au cas par cas, en fonction des possibilités d'accueil du public et de configuration des locaux sous la responsabilité de l'autorité municipale.

Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne pourra :
- prendre connaissance du dossier et consigner ses observations et propositions sur un registre d'enquête, aux lieux de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux :

Lieu	Adresse	Jours et Heures d'ouverture au public
Marseille Mairie Centrale Direction Générale Adjointe « ville plus verte et plus durable » DRP UFP siège de l'enquête	40, rue Fauchier 13233 MARSEILLE Cedex 20	Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h45 à 16h45
Marseille Mairie du 5ème secteur 9ème 10ème Arrondissement	150, Bd Paul Claudel 13009 MARSEILLE	Du lundi au vendredi de 08h45 à 12h15 et de 13h30 à 17h00

- consulter le dossier sur un poste informatique mis à la disposition du public à la Préfecture des Bouches-du-Rhône, Direction de la Citoyenneté, de la Légalité et de l'Environnement, Bureau de l'Utilité Publique de la Concertation et de l'Environnement, place Félix Baret, 13006 MARSEILLE (du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30 - Bureau n°421 - Contact préalable au 04 84 35 42 46/47 ou 06 70 89 60 02);

- consulter le dossier sur le site internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône à l'adresse: <https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Publications/Publications-environnementales/Enquetes-publiques-hors-ICPE/Marseille> ;

- adresser ses observations et propositions écrites sur le projet au

commissaire enquêteur par voie postale au siège de l'enquête.
- consigner ses observations et propositions par voie électronique sur le registre dématérialisé sécurisé ouvert de manière complémentaire depuis le site internet suivant :

<http://www.enquetepublique2-baumettes3.fr/> ou accessible à partir du lien disponible sur le site internet précité de la préfecture ou par courriel à l'adresse suivante:

enquetepublique2-baumettes3@registre-dematerialisee.fr du lundi 21 février 2022 (09h00) au mercredi 23 mars 2022 (16h45).

Le dossier d'enquête publique comprend notamment une étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale émis le 17 décembre 2021, assorti d'un mémoire en réponse du maître d'ouvrage (art. L122-1 modifié code environnement) joint au dossier, et consultable sur le site SIDE PACA:

<https://side.developpementdurable.gouv.fr/pae/ae-cgdd.aspx>.

Monsieur Gérard MIDONIO, Urbaniste, retraité, désigné en qualité de commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public et recevra ses observations orales et écrites, aux lieux de l'enquête, aux jours et heures suivants:

Mairie	Permanences
Mairie Centrale de Marseille siège de l'enquête	Lundi 21 février 2022 de 9h00 à 12h00 Mercredi 23 mars 2022 de 13h45 à 16h45
Mairie du 5ème secteur 9ème 10ème Arrondissement de Marseille	Mercredi 02 mars 2022 de 14h00 à 17h00 Jeudi 10 mars 2022 de 9h00 à 12h00 Mardi 15 mars 2022 de 14h00 à 17h00

Conformément à l'article R123-17 du code de l'environnement, une réunion d'information et d'échange avec le public sera organisée le mardi 15 mars 2022 à 18h00 au gymnase de la Baume - 8 traverse Colgate - Marseille 13009.

Les observations et propositions du public transmises par voie postale, ainsi que les observations écrites et orales émises auprès du commissaire enquêteur lors des permanences ci-dessus, seront consultables au siège de l'enquête. Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables par le public sur le site internet précité de la Préfecture des Bouches-du-Rhône. Elles seront communicables aux frais de la personne qui en fait la demande, dans les conditions prévues par le code des relations entre le public et l'administration, durant l'enquête.

Après la clôture de l'enquête, copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public pendant un an en mairie concernée et à la Préfecture des Bouches-du-Rhône, et rendue publique par voie dématérialisée pendant un an sur le site internet précité.

Au terme de l'enquête publique, l'autorité compétente pour prendre la décision requise au titre des articles L422-2a et R422-2 du code de l'urbanisme est le Préfet des Bouches-du-Rhône qui statuera, par arrêté, sur la demande de permis de construire susvisée.

La personne responsable du projet est l'Agence Publique pour l'Immobilier de la Justice (APIJ).

Des informations sur le projet peuvent être demandées auprès de M. Christophe Branco 01.88.28.88.50 ou de Mme Claire Goreth 01.88.28.88.81.

Fait à Marseille, le 28 janvier 2022
Le Chef de Bureau de l'Utilité Publique, de la Concertation et de l'Environnement

1 Les données personnelles contenues dans les observations et propositions du public, quelles que soient leurs formes, et recueillies au cours de l'enquête environnementale seront dès lors consultables en ligne.

N°202202449



INFORMATION A LA POPULATION

Le dossier de concertation lié à la Révision Allégée n°1 du PLU de Velaux a été complété avec l'intégralité des documents issus de cette procédure.

Les pièces du dossier et les registres seront tenus à la disposition du public en Mairie de Velaux et au sein des locaux du **Conseil de Territoire du Pays Salonais** aux adresses, jours et heures suivants :
Mairie de Velaux : Service Urbanisme, 771 Avenue Jean Moulin, 13880 Velaux, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Conseil de Territoire : Direction de l'Aménagement du Territoire, 190 rue du Commandant Sibour 13300 SALON DE PROVENCE / 8h30-12h30 et 13h30 -17h00, ouvert au public du lundi au vendredi de 8h30 à 13h30 et de 13h30 à 17h00.

Le public, pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, directement sur le registre numérique :

<https://www.registre-numerique.fr/concertation-revision-alleege-1-plu-velaux>

Ou par email à l'adresse suivante :
concertation-revision-alleege-1-plu-velaux@mail.registre-numerique.fr
Il peut également consulter le dossier sur les sites web suivants :
<https://www.velaux.fr>
et <http://www.agglopo-le-provence.fr>.

Tout renseignement peut être demandé à la Division Planification Urbaine (Conseil de Territoire du Pays Salonais - Métropole Aix Marseille Provence, 04-90-59-69-63, severine.bellon@ampmetropole.fr).

202202543



DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ, DE LA LÉGALITÉ ET DE L'ENVIRONNEMENT

EXTRAIT D'AUTORISATION TACITE

Le secrétariat de la commission départementale d'aménagement commercial des Bouches-du-Rhône atteste qu'une autorisation réputée favorable est intervenue, en date du 16 février 2022, à la demande d'autorisation d'exploitation commerciale enregistrée le 16 décembre 2021 et sollicitée par la SCI MARVEINE, en qualité de propriétaire.

Ce projet consiste en la création d'une moyenne surface de secteur 2 de 1240 m² de surface de vente, en lieu et place d'une cellule anciennement exploitée sous l'enseigne « Zara » dont les droits commerciaux ont expiré en juin 2021, au sein du centre commercial Bonneveine, sis 112 avenue de Hambourg à MARSEILLE (13008), portant la surface de vente du centre commercial Bonneveine à 14 484 m².

Pour le Préfet,
La Secrétaire Générale Adjointe
Signé
Madame Anne LAYBOURNE

202202605

Votre contact :
ipp@lamarseillaise.fr / 04 91 57 75 34
Devis sur demande